



Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 087-218704203-20220902-2022_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-25

Membres : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 2 septembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 août 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis

Excusé : Marçais Bertrand, Champroy Nahoum

Non excusés :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Demande de subvention au département budget 2023 « Trottoir Le bourg »

Monsieur le Maire demande l'accord de solliciter les subventions auprès du Département pour la réfection d'une portion de trottoir dans le bourg de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 2 septembre 2022
Le MAIRE, Valadas Hervé



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.